
COMMUNIQUE

NON A L'ABAISSMENT DU TAUX D'ENCADREMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES !

NON A LA TERRITORIALISATION DE L'ECOLE !

RESPECT DES GARANTIES STATUTAIRES DES FONCTIONNAIRES D'ETAT ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX !

Les fédérations Force Ouvrière des personnels de l'enseignement (FNECFP-FO) et des personnels des services publics et de santé (FPSPS-FO) condamnent la décision gouvernementale de modifier le taux d'encadrement des activités périscolaires et demandent le retrait de cette décision.

Cette dernière entraînerait une détérioration des conditions de sécurité pour les millions d'enfants qui participent aux activités périscolaires. Elle aggraverait les conditions de travail, déjà difficiles, de tous les personnels et provoquerait une nouvelle vague de suppressions de postes. Elle entraînerait en outre dans la fonction publique territoriale des bouleversements indéniables d'organisation dans les secteurs scolaires, de l'animation, du sport, de la culture dont les agents feraient les frais.

Cette modification du taux d'encadrement vient malheureusement donner raison à la FNECFP-FO et à la FPSPS-FO pour qui la réforme des rythmes scolaires n'a pas pour but l'intérêt de l'enfant mais contribuerait à la territorialisation de l'école de la République. Elle remettrait de plus en cause les garanties statutaires des personnels fonctionnaires d'Etat comme de celles des personnels fonctionnaires territoriaux en aggravant par ailleurs leurs conditions de travail.

Pour la FNECFP-FO et la FPSPS-FO, les dispositions modifiant le taux d'encadrement des activités périscolaires, le décret modifiant les rythmes scolaires et le projet de loi de territorialisation de l'école doivent être retirés.

C'est pourquoi, la FNECFP-FO appelle les personnels de l'éducation nationale à la grève nationale d'avertissement le mardi 12 février 2013 et que la FPSPS-FO a déposé pour ce jour un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale.

Paris, le 4 février 2013.